



# Aide-mémoire au congé de l'hôpital de votre nouveau-né

## Félicitations aux nouveaux parents!

### Déclaration de naissance

Vous devez déclarer la naissance de votre enfant au Directeur de l'état civil du Québec dans les **30 jours** suivant la naissance. Vous aurez besoin du constat de naissance remis à l'hôpital.

Consultez le site [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca) au besoin.

### Suivis médicaux et infirmiers

Un suivi sera effectué par **une infirmière du CLSC de votre territoire 24 à 72 heures** après le congé. Elle fera, entre autres, un suivi du poids de votre nouveau-né, de son alimentation/allaitement et évaluera s'il présente des signes de jaunisse.

Nous vous conseillons fortement de faire suivre votre bébé par une infirmière praticienne spécialisée (IPS) ou un médecin de famille. Une consultation auprès d'un pédiatre pourra être demandée si l'état de santé de votre bébé le requiert.

Si votre grossesse a été suivie par une sage-femme, celle-ci pourrait effectuer le suivi de votre bébé jusqu'à 6 semaines de vie.

Le premier rendez-vous d'un bébé en santé devrait avoir lieu vers **4 à 8 semaines** de vie avec un professionnel de la santé. Si vous n'avez pas de suivi prévu avec un professionnel de la santé (IPS, médecin) vers **4 à 8 semaines** de vie, adressez-vous au CLSC de votre territoire pour une visite en clinique du nourrisson.

#### Inscrivez votre enfant au guichet d'accès à un médecin de famille :

##### Par Internet

<https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/inscription-aupres-dun-medecin-de-famille>

##### Par téléphone en contactant le guichet d'accès pour la clientèle orpheline (GACO) de votre territoire au

<https://sante.gouv.qc.ca/votre-gaco/>

### Vaccination

La vaccination débute à 2 mois de vie. Prenez rendez-vous dès maintenant avec votre CLSC.

### Dépistage urinaire des maladies métaboliques

Vous devez faire ce dépistage à **partir de 21 jours de vie**. Le matériel nécessaire est remis au congé. Les instructions se trouvent sur l'enveloppe et aussi dans votre guide «**Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans : guide pratique pour les pères et les mères**».

### Alimentation

#### Allaitement :

- Allaiter votre bébé est le meilleur mode d'alimentation que vous pouvez lui offrir
- Minimum 8 tétées ou plus par jour
- Une ordonnance de vitamine D vous sera remise. La vitamine D doit être offerte pour toute la durée de l'allaitement.

#### Bébé non allaité :

- Utilisez une préparation commerciale pour nourrisson enrichie en fer
- Minimum 6 boires par jour et plus
- Préparez vos biberons avec de l'eau bouillante jusqu'à 4 mois de vie
- Une ordonnance de vitamine D vous sera remise. Envisagez de donner la vitamine D jusqu'à ce que votre bébé boive au moins un litre de préparation commerciale par jour.

### Les ressources en allaitement : VOUS N'ÊTES PAS SEULE

Si vous êtes inquiète ou avez une difficulté d'allaitement (douleur, impression de manquer de lait, etc.), vous pouvez contacter :

- Le CLSC de votre secteur (clinique d'allaitement AVEC ou SANS rendez-vous)
- Une consultante en allaitement (IBCLC) au <https://www.ibclc.qc.ca>
- La Ligue La Leche au <https://www.allaitement.ca/>
- Les marraines d'allaitement/Fédération nourri-Source au <https://www.nourri-source.org>



## Problématique de santé chez le nouveau-né

### Fièvre

Consultez à l'urgence si votre bébé fait de la fièvre (**38,0°C/100,4°F et plus, température rectale**) et qu'il est âgé de **moins de 3 mois**. Si vous suspectez qu'il fait de la fièvre, la prise de température rectale est la mesure la plus fiable.

### Jaunisse

La jaunisse est très fréquente chez le nouveau-né. **Référez-vous à une infirmière du CLSC si vous trouvez votre bébé jaune, s'il est somnolent ou s'il ne tète pas bien.**

### Signaux d'alarmes

**Consultez rapidement un médecin ou amenez votre enfant à l'urgence si votre bébé présente l'un des symptômes suivants:**

- Fièvre (voir ci-dessus)
- Difficulté à respirer ou respiration plus rapide que d'habitude
- Pâleur, mal coloré ou peau bleutée
- Sang dans les selles, selles blanches
- Difficulté à le réveiller ou perte de conscience
- Impossibilité de boire
- Vomissements en jet

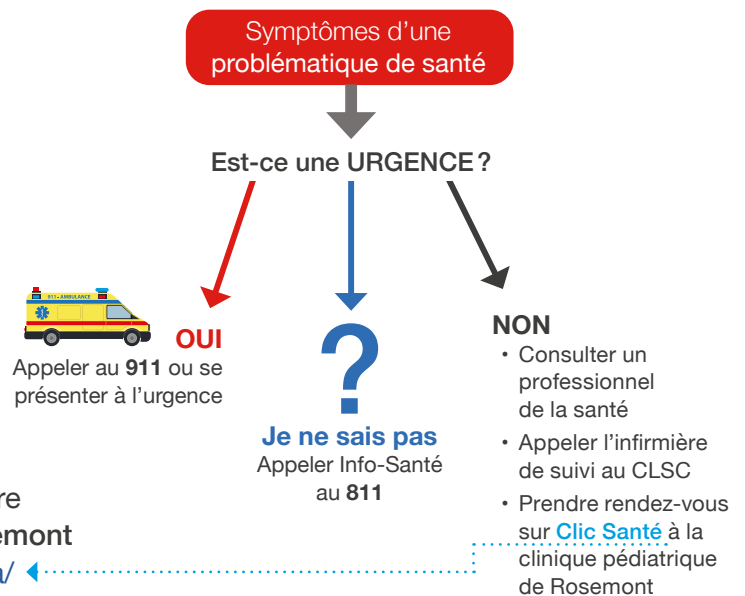
Si d'autres symptômes vous inquiètent, contactez Info-Santé au **811**.

Pour une situation non urgente, vous pouvez prendre un rendez-vous pour le lendemain au pavillon Rosemont

sur le portail **Clic Santé**: <https://portal3.clicsante.ca/>

Sélectionnez un service > Clinique pédiatrique > Consultation pédiatrique.

Puis saisissez votre code postal dans la boîte appropriée.



## Pour plus d'information

- Guide «**Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans : guide pratique pour les pères et les mères**». Disponible gratuitement en ligne au <https://www.inspq.qc.ca/MieuxVivre>
- **Portail pour les parents de la Société canadienne de pédiatrie**. De l'information pour les parents par des pédiatres canadiens. Disponible au <https://www.soinsdenosenfants.cps.ca>
- **Naître et grandir**, site Web et magazine de référence sur le développement des enfants. Disponible au <https://www.naitreetgrandir.com>

## Quelques renseignements à garder en mémoire

- «**Sommeil sécuritaire pour votre bébé**». Lorsque votre bébé est en période de sommeil, il doit toujours être positionné sur le dos. Veuillez vous référer au document remis pendant votre séjour à l'unité post-partum.
- «**Le syndrome du bébé secoué, ce qu'il faut savoir**». Il se produit lorsqu'un adulte secoue violemment un bébé. Ces secousses peuvent provoquer de graves dommages. Veuillez vous référer aux documents remis pendant votre séjour à l'unité post-partum.
- Si vous avez besoin d'aide, contactez la LigneParents au **1 800 361-5085** pour un soutien professionnel gratuit. Site Internet: <https://www.ligneparents.com/LigneParents>

Bon retour à la maison!

## CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

### Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boul. de l'Assomption  
Montréal (Québec) H1T 2M4

☎ 514 252-3400 🌐 <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca>

D'autres publications et ressources d'intérêt sur la santé sont disponibles sur le site Internet du Centre d'information pour l'utilisateur et ses proches (CIUP).

🌐 <https://biblio-hmr.ca/in/fr/ciup>

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, 2022

CP-SFE-122

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec

